

Au commencement étaient la guerre et la polygynie

Paru dans Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (Ve-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006 — CHAPITRE 2

Durant des générations, les Barbares n'avaient possédé que des biens meubles : des bijoux, des armes, des bestiaux, des étoffes... Les terres, on l'a vu, n'étaient que des tenures confiées aux chefs par les Romains, pour prix du service militaire : elles devaient être gardées en l'état. Dès le temps de la conquête et de l'installation dans leurs nouveaux territoires, en revanche, ils se mirent à appliquer à leurs terres le seul régime successoral qu'ils connaissaient : le partage entre les héritiers (avec – peut-être – une restriction particulière pour la « terre salique »). Or, dès cette même époque, les royaumes apparaissent à leurs chefs comme des entités particulières, qui ne doivent pas être morcelées ou du moins seulement temporairement. Aussi l'histoire de ces siècles est-elle (si l'on considère ce point de vue très limité qu'est la succession au pouvoir) celle de la répétition pathétique d'un même processus mortifère : dès qu'un partage a eu lieu, l'héritier de chaque morceau met tout en œuvre pour récupérer les autres morceaux le plus vite possible et par n'importe quel moyen – quitte à assassiner toute sa famille...

Confrontés à ce jeu de massacre, les chefs francs essayèrent diverses techniques, sans en trouver de vraiment efficaces – certaines exacerbant même encore davantage la violence régnant entre les prétendants au trône. Sauf moments exceptionnels, donc, seule la force présida aux destinées du *regnum Francorum* durant ces quelques siècles, avec pour résultat paradoxal de porter régulièrement des femmes à sa tête.

La violence politique

On ne sait pas tout ce qu'on aimerait savoir sur le monde germanique primitif. Toutefois, les nombreux témoignages laissés par les historiens latins à partir du I^{er} siècle recourent suffisamment les récits mythologiques de ces peuples, leur artisanat et leur histoire ultérieure pour qu'on puisse ne pas mettre en doute l'importance de la force et de la vaillance aux armes dans leur culture. Cette pugnacité traditionnelle s'aiguise en outre, durant plusieurs siècles, dans l'interminable guerre d'usure que se livrent les tribus germaniques entre elles et avec la puissance romaine. Ces peuples guerriers sont déjà une plaie pour César ; mais loin d'être mis à genoux par cinq siècles d'escarmouches et de batailles féroces, ce sont eux qui gagnent la partie, sans avoir quasiment jamais laissé leurs « interlocuteurs » du sud en paix.

Cette culture n'est pas propre aux hommes. Tous les spécialistes de cette époque ont noté l'intérêt avec lequel les contemporains du monde gréco-latin relataient la participation des femmes Barbares aux combats et, plus généralement, le faible impact de la différence des sexes dans la répartition des tâches au sein de ces tribus. Tacite explique ainsi que le développement physique des garçons et des filles de Germanie est semblable : ces dernières sont de la « même haute taille, égales, vigoureuses¹ ». En outre,

¹. Tacite, *La Germanie*, xx.

lorsque les tribus barbares se déplacent, c'est au complet, avec femmes, enfants et vieillards des deux sexes. Si la majorité d'entre eux demeurent au camp durant les affrontements, certaines femmes sont sur les champs de bataille, et celles qui demeurent en arrière sont chargées, si elles en sont capables, de la défense du groupe. Plutarque évoque ainsi une furieuse échauffourée intervenue un siècle environ avant la naissance de Jésus Christ entre les légions romaines et les Ambrons, et qui se termine dans leur camp de retranchement. Là, écrit-il, «les femmes, avec des épées et des haches en leurs mains leur vinrent au-devant en [...] hurlant de douleur et de courroux, et chargeant tant sur les fuyants que sur les poursuivants [...] ; qui plus est, elles se jetèrent au milieu des combattants en s'efforçant d'arracher les pavots aux Romains, et empoignant leurs épées avec les mains toutes nues, jusques à endurer d'un courage invincible qu'on les navrât et les tranchât en pièces à coups d'épée². » Strabon, qui observe les peuples germaniques au tout début de notre ère, rapporte que « les tâches sont réparties entre eux à l'inverse de ce qui se fait chez nous³ », ce qui n'est sans doute pas exact mais témoigne en tout cas de la surprise des observateurs quant à la répartition des pouvoirs entre les sexes. D'autres historiens, rapporte Pierre Riché, « évoquent les femmes des Marcomans, qui, revêtues des armes vont au combat avec les hommes, ou bien encore les femmes des Goths, prises les armes à la main, et figurant au triomphe d'Aurélien⁴. »

Les femmes jouent par ailleurs, en amont et en aval des batailles, un rôle spécifique lié à leurs activités chamaniques. Jean-Pierre Poly rappelle que « Strabon rapportait avec effroi les sacrifices humains des devineresses cimbres, choisissant à leur guise les prisonniers. César était stupéfait de voir les guerriers souabes donner de même aux "mères" les prisonniers de marque et, sur leur ordre, refuser la bataille ». Tacite, pour sa part « rappelait la vénération des guerriers pour Wellaed, "Conduite par le Bon (loup)" »⁵.

Barbares et Romains sont cependant loin d'être seulement des ennemis qui se combattent sans se connaître. Les responsables de l'Empire tentent en effet plusieurs tactiques pour contenir leurs remuants voisins : aux oppositions frontales succèdent ou se superposent divers procédés de division, et même d'utilisation des groupes les uns contre les autres. Les Francs, notamment, sont parmi les premiers à coopérer avec la puissance romaine et à être enrôlés dans leur service militaire ; dès le III^e siècle, on en trouve parmi les légionnaires, puis parmi les dignitaires de la cour de l'empereur, et certains parviennent même à se faire élire « empereur des Gaules ».

Ce long commerce est particulièrement sensible dans l'évolution des mœurs politiques des uns et des autres, et notamment dans les modes d'accès au pouvoir suprême. Dans les tribus germaniques, par exemple, les chefs étaient le plus souvent élus au sein d'une même puissante famille ; cette importance du sang, peu prégnante dans la culture romaine classique, semble avoir gagné celle-ci (ou avoir refait surface) : Constantin (mort en 337) le laisse aux trois siens, qui s'entre-déchirent aussitôt ; Théodose (mort en 395), le partage entre ses deux fils : l'Occident à Honorius, l'Orient à Arcadius. Parallèlement, les destitutions/élections de plus en plus sommaires qui prévalent dans les légions romaines, au fur et à mesure que décline l'autorité centrale (la plupart des empereurs sont déposés, assassinés, « élus » pour quelques années, voire pour quelques mois ou quelques jours) sont adoptées par nombre de Barbares.

². Plutarque, *Vies des hommes illustres*, « Vie de Caius Marius », XXXIV.

³. Cité par Grimal, « Le monde des Celtes », p. 16 (*Géographie*, IV,4,3).

⁴. Riché, « La femme dans la société germanique... », p. 29.

⁵. Poly, *Le Chemin des amours barbares...*, p. 191.

Postumus, le premier Franc empereur des Gaules (mort en 267), est comme tant d'autres tué par ses soldats (des Francs), qui massacrent de même, moins d'un an après, celui qu'ils avaient proclamé empereur à sa place (un Franc)⁶... Enfin, il est vraisemblable que l'exemple romain conduisit peu à peu les Barbares à identifier davantage qu'ils ne le faisaient traditionnellement la guerre et le sexe masculin, surtout pour les peuples progressivement « enrôlés » par la puissance impériale ; les témoignages de participation des femmes aux combats paraissent en effet diminuer après le III^e siècle. Les Lombards, le peuple qui s'installe en Italie, est d'ailleurs le premier à « enregistrer » le message romain : l'Édit de Rotharis (la Loi lombarde) prévoit bien une composition pour une femme blessée au combat ; mais elle précise que si le coup est mineur elle ne pourra rien demander « parce qu'elle est allée à la bagarre, ce qu'il est déshonnête pour une femme de faire⁷ ».

De toutes façons, la sédentarisation des Barbares ne peut qu'avoir accentué ce phénomène, sans pour autant faire disparaître la violence féminine, qui au cours des siècles suivants ne fait sans doute que se déplacer de l'attaque vers la défense – sauf exceptions. Si les anciens « envahisseurs », en effet, continuent à combattre, une fois installés sur leurs terres, pour la défense de leurs territoires et la conquête de nouveaux, ils possèdent à présent des propriétés foncières qu'il n'est pas question de laisser à l'abandon lorsqu'ils s'absentent. D'où la fréquence des témoignages signalant des femmes prenant les armes pour défendre leurs biens, leurs gens, leur maison, leur monastère, leur liberté... Les filles, au moins dans l'aristocratie, étaient donc toujours entraînées à la pratique des armes. L'année 590, par exemple, voit la veuve de l'évêque du Mans, Magnatrude, résister avec toute sa maisonnée à une tentative de rapt de sa fille, et Clothilde, une petite-fille de Clovis, conduire avec sa cousine Basine la révolte des nonnes maltraitées du couvent de Poitiers⁸. Ces pratiques seront certes relativement courantes jusqu'à la fin de la Renaissance, notamment pendant les guerres civiles, où toutes les chroniques rapporteront des cas semblables. Mais on peut penser que des filles qui s'appelaient Clothilde (*chrod hild*, « glorieux combat »), Frédégonde (*fred gund*, « paix et guerre »), Brunehilde (*brünn hild*, « armure de combat »), ou Berthe (*bert*, « brillante »), étaient mieux armées encore que leurs descendantes pour empoigner une arme et s'en servir, quand le besoin s'en faisait sentir. Précisons que ces éléments de base constituant les noms (des garçons comme des filles) leur venaient de leur parenté (paternelle comme maternelle), et remontaient souvent à des figures fondatrices de leur lignée (masculines comme féminines)⁹.

La culture guerrière qui est celle des Barbares s'additionne donc à la pratique de la violence et à l'anarchie qui se généralise dans l'Empire romain, et ce mélange se prolonge, voire s'exacerbe dans les siècles qui suivent l'effondrement de celui-ci. La disparition du vieil ennemi change en effet la donne. D'une part, les anciens peuples

⁶. Gobry, *Les Premiers Rois...*, p. 19-28.

⁷. Cité par Poly, *Le Chemin des amours barbares...*, p. 149. Les historiens sont divisés sur l'époque de la mise au pas des femmes Barbares en matière d'exercice de la violence ; sur ce débat, voir Pancer, *Sans Peur et sans vergogne...*, ch. 5.

⁸. Voir Grégoire de Tours, *Histoire...* IX,39-X,22, p. 235-301 ; pour des commentaires récents de ces cas, voir Pancer, *Sans peur et sans vergogne...*, p. 233 et suiv., et Lantéri, *Les Mérovingiennes...*, p. 198-199.

⁹. Sur la formation traditionnelle du nom des Germains, voir Poly, *Le Chemin des amours barbares...*, p. 259 et suiv., Le Jan, *Femmes, pouvoir et société...*, ch. 14. La transcription latine des noms a masqué leur structure, quand elle ne les a pas fortement déformés, et les usages ultérieurs – lorsqu'un personnage était devenu célèbre – ont fini de les transformer. Les historiens modernes tentent parfois de restituer ces noms au plus près de leur étymologie ou de leur prononciation originelle, de sorte que les orthographes pour un même nom peuvent varier considérablement d'un ouvrage à l'autre.

germans sont désormais en position de rivaux purs et simples dans la redistribution du gâteau qui est à l'ordre du jour, et ils se font une guerre aussi acharnée que compréhensible ; pourquoi, en effet, la conquête s'arrêterait-elle sagement là où se sont arrêtés les premiers conquérants ? Il n'y a pas d'arrêt, seulement des pauses, des revers, des victoires. D'autre part, la violence se concentre à l'intérieur des fratries, parce que (pour reprendre une formule courante des livres d'histoire), les barbares « confondent État et biens patrimoniaux ». Il faut s'entendre ici. Ce qui, génération après génération, jusqu'au XI^e siècle, est partagé, n'est pas à proprement parler la terre en tant que bien patrimonial, mais l'autorité sur les êtres humains, la puissance politique et bien entendu les avantages matériels et symboliques qui vont avec. Clovis et ses successeurs ne sont d'ailleurs pas « rois de France » (ou de Gaule), mais « rois des Francs », et l'aire qu'ils dominent le *regnum Francorum*. Il n'empêche que les chefs barbares, qui cherchent – comme Constantin et Théodose avant eux, comme tous les monarques après eux – à transmettre « leurs biens » à leurs enfants, ne disposent pas, pour ce qui concerne ce bien très particulier qu'est la puissance politique, d'autre modèle que celui de la succession patrimoniale, c'est-à-dire le partage à égalité entre les héritiers. Lorsqu'avec la féodalité, le droit d'aînesse se sera imposé, les choses seront différentes. Mais pour l'instant tout le monde sent bien, parmi les héritiers, que la puissance politique n'est pas un bien patrimonial : personne n'est prêt à la partager, personne n'est prêt à s'effacer devant l'autre.

La pluralité des héritiers conduit donc chacun d'entre eux à tenter de reconstituer le royaume dont il aurait hérité s'il avait été seul en lice, en éliminant ses rivaux, ou alors à chercher, hors de l'héritage parental, de quoi s'en tailler un qui soit comparable à ce dernier, en gagnant du terrain sur les peuples voisins. Les guerres « civiles » succèdent donc aux guerres « étrangères », quand elles ne s'additionnent pas tout simplement, comme dans l'exemple de la succession du roi de Thuringe Besin. Après avoir tenté une direction collégiale, ses trois fils se partagent le territoire ; puis le premier fait assassiner le troisième pour récupérer son lot, avant d'appeler à son aide, afin d'éliminer le second, le fils aîné de Clovis, Théodoric (ou Thierry), qui pour sa part n'a hérité que d'une partie du royaume paternel ; il omet toutefois de payer le prix promis : la moitié du lot du défunt ; Théodoric l'exécute et se fait maître de la Thuringe. À l'inverse, le manque d'héritiers conduit inévitablement à l'anarchie. Lorsqu'Alboin, roi des Vandales, meurt sans enfants, les grands désignent l'un d'entre eux comme chef ; il faut croire qu'ils lui expliquent mal ce qu'ils attendent de lui car il est assassiné dix-huit mois plus tard¹⁰.

Éliminer les concurrents... et les concurrentes

Au contraire de celle d'Alboin, la descendance de Clovis ne s'est pas tarie faute d'héritiers. Le dernier des Mérovingiens, Childéric III, a été déposé par Pépin le Bref en 751. De même, la descendance de Pépin n'a pas connu de panne : le dernier des Carolingiens à régner en France, Louis V, n'avait que vingt ans lorsqu'il est mort d'un accident de chasse, en 987 – il aurait pu avoir des héritiers – et il avait un oncle, Charles, duc de Basse-Lorraine. C'est donc sans perdre de temps qu'Hugues Capet (dont les ancêtres disputaient le trône aux Carolingiens depuis cent ans) s'est assis à la place de Louis, sans oublier non plus de faire mettre en prison l'oncle en question. Par ailleurs, bien que passant d'une main à l'autre, le royaume sur lequel règnent les ancêtres d'Hugues Capet est à peu de choses près identique à celui qu'avait fondé Clovis. Durant

¹⁰. Voir Gobry, *Les Premiers Rois...*, p. 107-110 et 187.

plusieurs centaines d'années, donc, d'une génération à l'autre et d'un partage à l'autre à chaque génération ou presque, une sorte de suivi dynastique a été assuré, bien que la règle le permettant n'ait pas encore été inventée... Comment est-ce possible ? Si une partie de la réponse tient dans le hasard (notamment tout ce qui touche aux affrontements militaires, qui auraient pu tourner autrement), une autre partie réside dans les méthodes très vite mises au point, à la fois pour éliminer certains types de concurrents dans l'héritage du royaume et pour permettre que d'autres types ne viennent jamais à manquer. C'est ce que montre l'histoire macabre des premières dynasties.

Nous ne savons évidemment pas ce que Clovis, Clothilde et leurs proches avaient dans la tête en matière de transmission du royaume qu'ils avaient fondé en commun. Nous savons seulement qu'ils étaient face à une situation absolument inédite : aucun de leurs ancêtres n'avait été maître d'un territoire aussi vaste ni ne l'avait dominé de cette manière, à la fois débarrassé de la tutelle romaine et soutenu par l'Église.

Tout d'abord, ce n'est évidemment pas Clovis – mort à quarante-cinq ans très subitement – qui procède au fameux « partage entre ses quatre fils », pour reprendre la formule de la plupart des livres d'histoire. C'est l'entourage du roi, dont Clothilde, qui l'effectue. On ne comprendrait pas, autrement, que Théodoric ne se soit pas imposé comme seul héritier du *regnum* ; né d'une première épouse, il était le seul adulte des enfants du feu roi, et déjà associé à ses dernières conquêtes, alors que l'aîné de ses demi-frères et sœurs avait alors une dizaine d'années. La bataille, d'ailleurs, fait rage autour des dates de naissance des trois garçons, que les historiens repoussent volontiers de quelques années afin de faire d'eux, en 511, des adultes capables de « se partager le royaume » ; mais les fourchettes acceptables pour les dates de leurs premières unions ne trompent guère : l'aîné, Clodomir, aurait été marié « entre 514 et 521 » et la première concubine du dernier, Clothaire, apparaît vers 517¹¹. À la mort de leur père, ils sont donc encore des enfants.

Ensuite, les bénéficiaires du partage semblent bien avoir été cinq, et non pas quatre. Théodoric, le mieux servi, a le « royaume de Metz », mais les autres sont loin d'être mal dotés : Clodomir a le « royaume d'Orléans » (qui va jusqu'à Poitiers), Childebart le « royaume de Paris » (qui comprend la Normandie), Clothaire le « royaume de Soissons » (qui va jusqu'aux Ardennes), et Clothilde la Jeune le « royaume de Toulouse » (une bonne partie de l'Aquitaine), qui constitue sa dot. Il est possible que son mariage avec Amalaric, fils d'Alaric II, roi des Wisigoths, ait été décidé dès les lendemains de la bataille de Vouillé (507), qui « livra aux Francs les pays entre Loire et Pyrénées¹² », et que cette perspective ait facilité leur prise de possession de cette immense contrée. Il est possible aussi que la transaction ait été décidée après la mort de Clovis : Grégoire de Tours évoque dans le même paragraphe le partage entre les fils (qui « recueillent son royaume ») et la demande en mariage d'Amalaric¹³. Il n'empêche que, même mal assurée, l'Aquitaine faisait partie des territoires considérés comme conquis par les Francs en 511, y compris aux yeux des historiens modernes, qui oublient le plus souvent de mentionner la part de Clothilde la Jeune : « Clovis mourut en possession des trois quarts de la Gaule : il lui manquait le bassin du Rhône et la façade méditerranéenne »¹⁴.

¹¹. Voir Pancer, *Sans peur et sans vergogne...*, appendice 1, p. 270-271.

¹². Musset, « Francs », p. 947.

¹³. Grégoire de Tours, *Histoire...*, III-1, p. 142.

¹⁴. Musset, « Francs », p. 947. Voir la carte du partage dans Gobry, *Les Premiers Rois...*, p. 90, et son commentaire, p. 92.

Force est de constater que le groupe au pouvoir en 511 a réparti la terre entre tous les enfants mariables de Clothilde et Clovis¹⁵, sans faire du sexe féminin un critère invalidant pour l'héritage de portions du royaume.

Cinquante ans plus tard, à la veille du partage suivant, on constate que le lot de Clothilde la Jeune a connu le même destin que trois autres : il a été récupéré par le seul survivant de la fratrie, Clothaire. Ce n'est pas que l'entreprise ait été simple... Clodomir est mort en 524 pendant la conquête de la Bourgogne ; il venait de faire assassiner son roi, sa femme et leurs deux fils, quand le frère du roi le découpa en morceaux. Aussitôt, Clothaire et Childebert ont fait égorger deux des trois fils de leur frère défunt (le troisième, un nourrisson, ayant été subtilisé pendant le massacre des deux autres) ; puis ils ont repris, jusqu'à leur mort, la succession d'alliances, d'affrontements armés et de tentatives d'assassinat qui avaient caractérisé leur relation. Clothilde la Jeune, elle, est morte en 531 sans qu'il y ait eu besoin de l'assassiner ; il paraît que, maltraitée par son époux Amalaric, chef des Wisigoths du Languedoc (pour des questions de religion, disent les textes), elle avait appelé Childebert à son secours ; celui-ci fit abattre son beau-frère avant de ramener à Paris sa sœur mourante – et de récupérer son lot. Théodoric, le demi-frère, est mort en 534 en laissant un fils, Théodebert (ou Thibert), qui lui-même est mort en 548 en laissant un fils, Théodebald (ou Thibaud), qui lui-même est mort en 554 sans descendance ; Clothaire a alors mis la main sur son territoire, l'immense Austrasie (ex-« royaume de Metz » agrandi vers l'est). Childebert est ensuite mort de vieillesse, en 560, sans fils pour lui succéder ; Clothaire pensait donc récupérer aussi ce dernier lot, mais il a dû auparavant tuer l'un de ses propres fils, Chramne, qui se voyait déjà l'héritier du vieil oncle. Quant aux filles des uns et des autres, elles semblent n'avoir fait d'ombre à personne. Celles de Childebert, Chrotherge (ou Chroteberge) et Clodosinde (ou Chrotesinde), ne paraissent pas avoir été mariées ; celle de Clothaire, Clodeswinthe (ou Closinde), a été unie au roi des Lombards, Alboin, avec lequel elle n'a pas eu d'enfant ; celle de Théodoric, Théodechilde (future sainte), n'en a pas eu davantage malgré deux mariages.

Dès l'arrivée au pouvoir de la deuxième génération des rois francs, le meurtre des concurrents a donc été adopté comme mode de succession au royaume. S'ajoutant aux guerres de conquête, les guerres intestines ont ainsi été quasi constantes durant près de quarante ans, et elles n'ont cessé que faute de combattants – une petite année... Clothaire n'a même pas pu jouir tranquille de son pouvoir tout neuf sans être contesté, de son vivant, par l'un de ses propres fils ; et il sait si bien que la guerre va repartir entre ceux qui lui restent qu'il n'organise pas sa succession. Peut-être même a-t-il envoyé le plus jeune, Gondoald, à Constantinople, dans la capitale de l'Empire chrétien, en tirant les enseignements de ce qui est arrivé au seul de ses neveux réchappé du massacre de 524, Clodoald ; ses sauveteurs l'ayant mis en sécurité, il avait eu la bonne idée de se faire ermite une fois adulte, et même de briller dans la fonction, puisqu'il est devenu notre saint Cloud. La sainteté tente néanmoins peu d'héritiers, et Gondoald revint sottement dans la compétition pour s'y faire tuer comme prévu¹⁶. Une autre solution, pour échapper au massacre ou tenter d'y échapper, est trouvée à la fin du VII^e siècle : elle consiste à accepter de régner nominalement, en laissant le pouvoir effectif à des maires du palais, bref à être des « rois fainéants » ; la violence se déplace alors parmi les nouveaux détenteurs du pouvoir. Jusqu'à ce moment-là, les Mérovingiens se seront

¹⁵. Leur autre fille, Tichilde, fut religieuse.

¹⁶. Il est possible que Gondoald n'ait pas été un fils de Clothaire, mais un aventurier franc qui se disait tel, et qui avait grandi à Constantinople.

succédé en assassinant ceux de leurs frères, neveux, oncles, cousins, et parfois fils, que la guerre ou la maladie n'avaient pas encore fait disparaître, ne connaissant que de courtes périodes exemptes de ces tueries à répétition. Les Carolingiens, quant à eux, pratiqueront les mêmes techniques d'élimination, auxquelles s'ajouteront les guerres civiles pour la prise de contrôle puis la conservation du *regnum Francorum*, les guerres de conquête (jusqu'en Saxe, Bavière et Toscane), et les guerres contre les envahisseurs arabes, hongrois et scandinaves...

Il est clair qu'il fallait prioritairement des garçons pour mettre en œuvre un tel « programme de gouvernement ». Donc qu'il fallait engendrer des garçons. Et en nombre suffisant, vu la rigueur des temps. Là encore, une méthode est mise au point dès la génération des fils de Clovis, qui sera poursuivie sans discontinuité par tous leurs successeurs des deux premières dynasties : la pluralité des femmes. La chose n'est pas commune du tout dans le monde barbare, où ce n'est qu'une pratique de chefs – et encore, pas de tous. Le statut de ces femmes importe peu ; qu'elles aient été épousées officiellement ou non, qu'elles soient filles de roi ou domestiques, n'a pas vraiment d'importance ; si elles donnent des enfants, elles acquièrent le statut de reine et se voient attribuer des biens. Les premières sont plus prestigieuses, mais les secondes font parfaitement l'affaire, et elles réussissent parfois à détrôner leurs prestigieuses rivales – du moins dans les temps mérovingiens, avant que l'Église ne commence à introduire des distinctions entre les unes et les autres.

Clothaire, roi de la seconde génération, offre un exemple parlant de cette pratique. Celui de ses fils qu'il avait peut-être tenté de soustraire de la mortelle compétition, Gondevald, il l'avait eu d'une femme dont l'identité ne nous est pas parvenue. Celui qu'il avait abattu peu auparavant pour cause d'ambition un peu forte, Chramne, était né d'une concubine, Gondsinde (ou Chunsène). Quant à ceux qui s'affrontent dès sa mort et procèdent eux-mêmes au partage de 561 par tirage au sort de leurs lots, ils sont, pour les trois premiers (Charibert, Gontran, Sighebert) nés d'une épouse légitime, Ingonde, et pour le dernier (Chilpéric), de la sœur d'Ingonde, Arégonde. Auxquelles il faut ajouter Gontheuque, veuve de son frère Clodomir, épousée du vivant d'Ingonde mais qui dut mourir très vite, et la célèbre Radegonde, qui n'eut pas d'enfants. Parmi les fils de Clothaire, Sighebert sera le seul monogyne – apparemment ; Charibert aura quatre épouses, qui ne parviendront à elles toutes à lui donner qu'une fille vivante ; Gontran en aura quatre, qui lui feront cinq enfants ; Chilpéric aura trois épouses, et dix enfants. Le petit-fils de Sighebert, Théodoric II aura quatre enfants (au moins) de quatre femmes différentes, et aucun de sa seule épouse légitime... Ajoutons que les enfants morts jeunes n'ont certainement pas été comptés et que, très vraisemblablement, seule la mémoire des concubines productrices de mâles a été conservée¹⁷.

Si la pluralité des femmes et des héritiers semble être moindre dans les générations suivantes (à l'exception de Dagobert), elle reprend à un rythme effréné avec les Carolingiens, comme si elle était inversement proportionnelle à la légitimité des rois¹⁸. Charles Martel a deux fils d'une première épouse, un d'une seconde, et une kyrielle d'enfants de « concubines », puisque l'Église commence sérieusement à faire le tri entre les unes et les autres ; tous sont d'ailleurs faits religieux. Charlemagne a une vingtaine d'enfants d'une bonne dizaine de femmes, dont quatre « vraies » épouses ; une partie de ces enfants, fils ou filles, légitimes ou non, sont également consacrés. Quelques siècles

¹⁷. Sur ces calculs très difficiles et le statut de ces femmes, voir le tableau de Pancer, *Sans peur et sans vergogne...*, p. 269-273 ainsi que ses commentaires aux pages suivantes (pour les seuls Mérovingiens).

¹⁸. On retrouve ce trait chez Henri IV, lui-même arrivé au pouvoir la main à l'épée.

ont donc tout de même permis d'élaborer cette méthode de régulation honorable pour endiguer le trop plein d'enfants des deux sexes. Ce qui n'empêche pas les garçons jugés bons pour le service du pouvoir et de la reproduction, de s'entre-déchirer.

L'une des conséquences, en tout cas, de cette pléthore d'enfants est à l'évidence l'élimination des filles de l'héritage du *regnum* et de ses composantes. La présence permanente d'héritiers de sexe masculin à toutes les générations, comme la généralisation de la guerre à l'intérieur et à l'extérieur des fratries, ont conduit à ne pas renouveler le précédent de Clothilde la Jeune. Les filles des rois francs, qu'elles soient nées d'épouses ou de concubines, sont placées sur le marché matrimonial européen lorsqu'une occasion avantageuse se présente de tisser une alliance politique, ou sont consacrées, ou demeurent dans la maison paternelle, voire fraternelle. Leur exclusion de l'héritage du royaume n'est toutefois aucunement le fait d'une règle. Elle n'est d'ailleurs pas pratiquée partout. L'homologue Ostrogoth de Clovis, par exemple, Théodoric le Grand, qui n'a pas de fils, lègue son royaume à sa troisième fille, Amalasinthe (ou Amalante), qui règne ensuite sur l'Italie avec son mari, avant d'assumer seule la direction du pays. Cette exclusion n'est même pas toujours pratiquée par les Francs eux-mêmes, comme on le verra plus loin avec Blichilde, héritière d'Austrasie, et avec Emma, héritière de France.

C'est donc essentiellement en raison de la validité de la méthode mise au point par les successeurs de Clovis pour assurer une présence permanente d'héritiers mâles, et aussi en raison de l'avidité de ces derniers à exercer le pouvoir, que les filles sont écartées de l'héritage de la puissance politique. En revanche, nombre de mères de rois l'exercent, ce qui est une autre des conséquences de l'adoption du meurtre des concurrents comme mode de succession au pouvoir. L'élimination sauvage des chefs ne peut en effet que laisser derrière eux des enfants jeunes, dont la survie constitue le garant de l'indépendance du territoire (à laquelle tient farouchement le groupe dirigeant qui gravite autour de la famille royale) : des enfants jeunes, que personne n'est mieux à même de protéger que leur mère, ou leur grand-mère, ou leur arrière-grand-mère. En vertu de ce mécanisme, ce sont donc d'abord les veuves qui sont appelées à jouer le plus grand rôle politique ; mais ce ne sont pourtant pas les seules qui en jouent un.

Clothilde, Brunehilde, Frédégonde, Nanthilde, Balthilde, Himnehilde, Plectrude, Bertrade, Judith... les reines des premières dynasties

Beaucoup de reines mérovingiennes et carolingiennes sont très mal connues, d'une part à cause du manque de témoignages sur ces périodes, d'autre part à cause du manque d'intérêt que leur existence a généralement suscité lorsqu'elles ne sortaient pas de l'ordinaire. La quantité d'informations que l'on possède sur plusieurs d'entre elles n'en paraît que plus étonnante, et atteste *a contrario* que l'« ordinaire » fut rarement convoqué seul dans la vie de ces femmes – ce qui n'est guère étonnant si l'on garde en mémoire l'absence de stabilité caractéristique des premières dynasties. On ne saurait les évoquer toutes ; elles mériteraient à elles seules une étude spécifique. On se contentera ici de retracer quelques cas, qui montreront la pluralité des situations rencontrées.

Leur pouvoir, il faut bien le dire, se laisse difficilement appréhender, surtout quand elles ne sont pas veuves – trait qui n'est du reste pas propre à la période. La plupart des chroniqueurs sont des hommes d'Église ; ils ne s'intéressent à elles que lorsqu'elles sortent du rôle qu'ils estiment être le leur, et si ce n'est pas pour devenir des saintes, ils leur attribuent volontiers tous les maux de la terre. Les historiographes de la monarchie absolue ont volontiers repris cet angle de vue et ont rajouté des maux à l'envi, créant

entre elles et nous un écran de fumée épais. Prudents ou peu curieux, les historiens contemporains ont pris l'habitude de ne pas les évoquer ; quand ils le font, c'est avec les outils conceptuels forgés ultérieurement (par exemple la *régence*), et surtout avec un point de vue bien daté lui aussi : ils sont généralement si persuadés de l'illégitimité de ces femmes au pouvoir qu'ils ne cessent de s'étonner face à leur présence aux affaires, et transmettent insidieusement à leurs lecteurs cette impression d'anormalité qu'ils croient déceler dans l'histoire de nos ancêtres. Pourtant, l'« usage » que firent de ces femmes leurs contemporains, les actions qu'elles-mêmes entreprirent, et l'unicité du mot *regina* face à celle du mot *rex* employé par les clercs pour les nommer, montrent que les uns et les autres n'établissaient pas de différence radicale entre les sexes pour ce qui concerne l'exercice du pouvoir politique.

Cette terrible égalité pourrait tout d'abord s'évaluer dans la manière dont les femmes de la famille royale sont mises à mort ou à l'écart. On se souvient que Clodomir, tuant l'avant-dernier roi des Burgondes, expédiait également sa femme et ses enfants ; ce n'est qu'un cas parmi d'autres. Lorsque Clothaire décide de faire tuer Chramne, celui de ses fils qui l'a trahi, l'épouse et les filles de celui-ci sont brûlées vives dans la maison où lui-même a été étranglé. Galswinthe, la riche Wisigothe épousée par son frère Chilpéric, est retrouvée étranglée. Brunehilde, sa sœur, est assassinée en même temps que deux de ses arrière-petit-fils, alors que son petit-fils avait été mis à mort un an auparavant avec femme et enfants. Cinquante ans plus tard, Childéric II est assassiné avec sa femme et leur fils aîné... Dans leur diversité, ces exemples disent assez que les reines sont considérées comme aussi dangereuses que les rois, et que les filles de rois le sont autant que leurs frères ; dans « l'idéal », c'est le couple dirigeant et sa progéniture qui doit être abattu si l'on veut se saisir du pouvoir qui était le sien. Et si la reine est seule au pouvoir, alors c'est elle qu'il convient d'éliminer ; Amalasinthe, reine d'Italie avant et après la mort de son mari, et dont le fils s'éteint à dix-huit ans, est liquidée par son second mari, qui pensait vraisemblablement pouvoir mettre la main sur son royaume en l'épousant, et a dû se rendre compte que cela ne suffisait pas.

Une variante de la mise à mort des reines veuves est le remariage forcé. Dans les premières générations notamment, elles sont plusieurs à être épousées de force par leur vainqueur, ou simplement par qui veut profiter de la situation. Clothaire expérimente cette technique deux fois ; en réalité, il applique la vieille coutume barbare du remariage avec les veuves de la proche parentèle. C'est ainsi qu'aussitôt après la mort de son frère Clodomir, il se dépêche d'épouser sa belle-sœur Gontheuque. On ne sait pas ce qu'elle devint, mais elle non plus ne dut pas « collaborer » aussi bien que prévu ; le meurtre des fils qu'elle avait eu de Clodomir, pour lequel Clothaire rechercha la complicité de Childebert – moyennant le partage avec lui du lot du défunt –, apparaît nettement comme un échec de cette OPA. Bien des années plus tard, Clothaire épouse avec la même célérité la veuve de son petit-neveu Théodebald, Vulde trade ; c'est ainsi qu'il récupère l'Austrasie. Le mariage avec la veuve est donc une manière de « légaliser » la prise de contrôle effectuée sur le territoire annexé – ce qui prouve que la veuve est, aux yeux de ses contemporains, non seulement celle qui « maintient » ses enfants mineurs, mais aussi celle qui gouverne le peuple : la prendre, c'est prendre le pouvoir. Le même schéma se retrouve dans les autres royaumes, quelle que soit la position occupée par les reines. Ainsi, la fille d'Amalasinthe, Mathasonte, est épousée de force juste après l'assassinat de sa mère et le déclenchement de la guerre civile en Italie par l'un des chefs qui se disputent le territoire. Quant à Rosemonde, fille du roi des Gépides Kunimond, elle est enlevée sur le champ de bataille après la défaite et la mort de son père, en 568, puis

persécutée durant des années par son vainqueur, Alboin, qui n'avait pas non plus réussi à la mater, et qu'elle fait tuer en 573... avant de mourir elle-même empoisonnée !

Ce dernier exemple rappelle que la violence n'était pas toujours exercée par les hommes. Les épouses de rois en butte à des rivales devaient redouter qu'elles ne veuillent pareillement mettre fin à leurs jours. Comme l'a remarqué Nira Pancer, il est peu probable que les récits rapportant les insultes dont s'abreuyaient certaines femmes au sein de la famille royale soient tous le produit de fantasmagories cléricales, d'autant que l'insulte était une pratique d'intimidation commune aux Barbares (comme le prouve leur tarification dans les codes). Quelques-uns des crimes attribués à Frédégonde et Brunehilde pourraient bien leur revenir effectivement.

Que les femmes soient potentiellement aussi dangereuses, parce que potentiellement aussi puissantes que leurs époux, leurs pères ou leurs frères, relève du reste de l'expérience commune. On a vu qu'après la mort de Clovis, c'est Clothilde qui préside au partage de 511 ; le calme qui règne ensuite durant douze ans sur l'ensemble du *regnum Francorum* suggère qu'elle et l'entourage du feu roi sont demeurés à la tête des quatre cinquièmes du royaume – les lots de ses enfants – tandis que Théodoric cherchait à « s'agrandir » du côté de la Thuringe, comme on se souvient. Ce n'est qu'au début des années 520, alors que ses fils devenus adultes ont commencé la conquête de la Bourgondie, et plus exactement après le meurtre de ses deux premiers petits-fils (par ses fils), en 524, qu'elle quitte définitivement la « vie publique » ; elle se retire dans le monastère de Tours.

Quarante-cinq ans plus tard émergent deux autres reines, qui dominent la vie politique durant de longues années – et qui feront fantasmer la postérité jusqu'au milieu du XX^e siècle. La première, Brunehilde, l'une des filles du roi Wisigoth d'Espagne Athanagilde, épouse en 566 Sighebert, troisième fils de Clothaire et roi d'Austrasie. La seconde, Frédégonde, d'origine obscure, épouse en 568 Chilpéric, quatrième fils de Clothaire et roi de Neustrie (agrégation des royaumes de Soissons, Orléans et Paris). Les deux femmes, dotées d'une forte personnalité, ont une carrière parallèle qui commence dès avant la mort de leur époux et tourne très vite à l'affrontement. Frédégonde arrive en effet au mariage après la répudiation de la première épouse de Chilpéric, Audowère, et l'assassinat de la seconde, Galswinthe. Galswinthe était la sœur aînée de Brunehilde. La guerre entre les deux sous-royaumes démarre lorsque Chilpéric met la main sur les terres gasconnes du douaire (ou dot maritale) de Galswinthe, qui d'après les contrats établis avec le père des deux reines, devait revenir à sa sœur en cas de mort sans enfant. Il est probable qu'il avait négocié cette clause réciproque pour assurer la sécurité de ses filles – pour qu'aucun de ses gendres ne soit tenté d'éliminer son épouse, et même que chacun veille particulièrement sur la sienne ; c'était sans compter avec la rapacité de Chilpéric et/ou de Frédégonde. En 575, un affrontement militaire entre les deux camps se clôt par le meurtre de Sighebert. Brunehilde, à qui Chilpéric a eu l'imprudence de laisser la vie, commence peu après une extraordinaire carrière de dirigeante politique, qui se terminera trente-cinq ans plus tard ; elle aura successivement gouverné avec son fils Chilpéric II, son petit-fils Théodoric II, son autre petit-fils Théodebert II et enfin, quelques mois, pour son arrière petit-fils, Sighebert II.

De son côté, Frédégonde se retrouve veuve en 584, après l'assassinat de Chilpéric., alors que son fils, le futur Clothaire II, est nouveau-né. Elle prend en main le « royaume de Soissons » et parvient à gagner la neutralité de Gontran, son dernier beau-frère vivant, roi d'Orléans et de Bourgogne. En 587, toutefois, Gontran (qui n'a plus d'enfant vivant) signe avec Brunehilde et Chilpéric II le pacte d'Andelot, qui prévoit de faire du

jeune roi d'Austrasie son héritier. À sa mort, en 592, Frédégonde se retrouve donc face à Brunehilde et Childebert, qui sont maîtres de la presque totalité du *regnum*. Contre toute attente, elle gagne plusieurs victoires contre eux et parvient à maintenir son contrôle sur son territoire. Est-ce elle qui est derrière le meurtre de Childebert, en 595 ? En tout cas, ses troupes reprennent l'avantage sur les petits-fils de sa rivale, et elle fait proclamer son propre fils roi de Neustrie, un an avant sa mort. C'est lui qui, poursuivant la lutte et gagnant des complices jusque dans l'entourage de Brunehilde, parvient à se saisir d'elle en 613 ; il l'abandonne alors aux Austrasiens qui l'avaient trahie, ou la fait exécuter lui-même, en même temps qu'il fait tuer les enfants.

Trente ans à peine plus tard, voici à nouveau deux grandes reines, dont les règnes cette fois se succèdent à quelques années près. La première est Nanthilde, seconde épouse de Dagobert. Associée à son pouvoir de son vivant, elle effectue dès la mort du roi (639) le partage du royaume entre son fils Clovis II et celui que Dagobert avait eu d'une concubine, Sighebert III. Elle assume pour sa part le pouvoir en Neustrie et Bourgogne jusqu'à sa mort, en 642, tandis que Grimoald, fils de Pépin de Landen, maire du palais et ancêtre des Carolingiens, en fait autant en Austrasie, Aquitaine et Provence pour le compte de Sighebert III.

La seconde est sa bru, Balthilde, qui sera canonisée. Ancienne esclave anglo-saxonne achetée pour servir chez le maire du palais Erchinoald, qui gouverne après la mort de Nanthilde, elle séduit Clovis II encore adolescent et met au monde trois futurs rois : Childéric II, Clothaire III et Théodoric III. Très vite, elle gouverne sans son époux, qui est avec son demi-frère Sighebert III le premier de ces rois faibles que la propagande carolingienne traitera de « fainéants ». À la mort de Clovis II, en 657, elle reste au pouvoir de la Neustrie auprès de son second fils (cinq ans), et parvient à installer à la tête de l'Austrasie son fils aîné (sept ans), en lui faisant épouser la seconde « héritière » de l'histoire du royaume des Francs, Blichilde (trois ans). En effet, Sighebert III a bien eu des fils avec sa femme Himnehilde, dont le futur Dagobert II (alors âgé de cinq ans) ; mais Grimoald, le maire du palais d'Austrasie, pensant pouvoir mettre sur le trône son propre fils, a fait croire à son décès (en réalité, il l'a fait enfermer en Angleterre) ; Himnehilde s'est alors entendue avec Balthilde pour faire capturer et mettre à mort Grimoald, puis pour marier Childéric II et Blichilde. Balthilde se retrouve donc plus ou moins à la tête du *regnum*, gouvernant la Neustrie avec le maire du palais Elbroïn – et gardant vraisemblablement de l'autorité en Austrasie, sur laquelle règne Himnehilde auprès de Childéric II¹⁹. Partisane d'une restauration de l'autorité royale compromise par le désir d'indépendance des aristocraties locales, Balthilde abaisse les impôts, interdit le trafic des captifs chrétiens, tente de réduire des oppositions ouvertes... et fait des mécontents. En 665, alors que le royaume traverse une période particulièrement difficile, Elbroïn parvient à écarter la reine, qui se retire au monastère de Chelles, tandis que la guerre civile s'étend. Mais c'est vers elle que se tourne encore en 675 l'évêque de Lyon quand Elbroïn, qui a pris le pouvoir en Austrasie au prix de l'assassinat de Childéric II, de Blichilde et de leur fils aîné, met la Bourgogne et le Jura au pillage ; et c'est elle qui recueille un moment son petit-fils, le futur Chilpéric II, réchappé du massacre de ses parents.

La période suivante, fort agitée, est marquée par la prise du pouvoir progressive des Pépinides, *via* la prise de contrôle de la fonction de maire du palais, alors que la fonction royale devient honorifique. Les femmes qui comptent sont donc désormais dans leur

¹⁹. Ganshof précise que « le nom de la reine figure dans les diplômes royaux à côté de celui de son neveu » (« Le statut de la femme... », p. 56).

camp, bien avant qu'on ne puisse les appeler « reines ». Anseflède, veuve du maire du palais de Neustrie en 686, organise l'arrivée au même poste de son gendre, puis, après la défaite de celui-ci face à Pépin de Herstal, le mariage d'une de ses petites-filles avec un fils de son gendre. L'épouse de ce Pépin, Plectrude, issue d'une famille de la haute aristocratie des environs de Coblenche et de Cologne, est sans doute à l'origine du déplacement du centre de gravité du royaume des Francs vers le nord-est ; ses deux fils étant décédés, elle fait donner par Pépin mourant, en 714, le titre de maire du palais à son petit-fils Théodrald (six ans), avant de faire emprisonner le fils que son mari avait eu d'une concubine : Charles, qui n'est pas encore « Martel ». Elle est toutefois battue deux ans plus tard par le maire du palais de Neustrie ; Charles s'évade peu après, et entame sa conquête du *leadership* sur les Francs. Sonnichilde, sa seconde épouse, se bat également pour qu'une partie du territoire revienne à son fils Griffon, mais elle est emprisonnée avec lui par les deux fils de la première épouse : Pépin le Bref et Carloman.

La première des reines carolingiennes est Bertrade, que nous ne connaissons que sous le sobriquet ridicule de « Berthe au grand pied²⁰ ». Épouse de Pépin le Bref, elle est sacrée en 754 en même temps que lui et leurs deux fils, Charles (futur « le Magne », le grand) et un autre Carloman. Pour Pépin, il s'agit du second sacre. Trois ans auparavant, osant le geste que ses ancêtres n'avaient pas tenté depuis l'échec de Grimoald face à Balthilde et Himnehilde, il a pris le pouvoir et s'est immédiatement fait sacrer – une première dans l'histoire de France, pour autant qu'on le sache. La récidive de 754 prouve qu'il manque toujours de légitimité ; mais tandis que le sacre des fils est à l'évidence une manière de désigner de son vivant ses successeurs (nouvelle trouvaille), le sacre de l'épouse apparaît au cœur de cette seconde entreprise de légitimation : Bertrade est en effet une descendante de Clovis. Lorsqu'elle devient veuve, en 768, elle parvient à maintenir la concorde entre ses deux fils et organise le second mariage de Charles avec la fille du roi des Lombards, Désirée, de même que de Carloman avec la sœur cadette de Désirée, Gerberge ; mais le second de ses fils meurt très vite, tandis que le premier, qui devient de plus en plus puissant, rejette son épouse autant que sa mère ; elle est peu à peu reléguée à une place subalterne.

La bru du grand Charles, Judith de Bavière, n'est pas davantage une figurante. Seconde épouse de Louis le Pieux, héritier de l'Empire en 814, elle fait modifier le partage effectué en 817 entre les trois premiers fils de Louis et de sa première femme, pour favoriser celui qu'elle a eu de l'empereur en 823, le futur Charles le Chauve. La révolte des aînés aboutit tout d'abord à la déposition de leur père et à son propre emprisonnement en 833 ; mais, rétablie à la tête de l'Empire en 835 avec son mari, elle poursuit, avant et après la mort de celui-ci (840) la lutte pour l'établissement de son fils ; aux termes du traité de Verdun, qui est signé l'année même de sa mort (843), elle réussit à faire de lui à la fois le roi premier de France et un empereur d'Occident.

Le rôle des reines dans les royaumes barbares, puis dans ce qui devient peu à peu le royaume le plus puissant d'Europe occidentale, paraît avoir influencé de ce point de vue aussi l'ancien empire romain, ou plus exactement la partie orientale de l'Empire, issue du partage entre les fils de Théodose, en 395. Dès le début du V^e siècle, des femmes y exercent le pouvoir avec leurs époux, ou bien seules au nom d'un frère ou d'un époux mineur, voire en héritent, permettant à leurs époux d'accéder au trône suprême. Arcadius, le premier empereur d'Orient, laisse en effet son épouse, Eudoxie, jouer un très grand rôle à ses côtés. Ceci explique sans doute que leur fille, Pulchérie, recueille le

²⁰. Ce surnom apparaît sans doute pour la première fois en 1275 dans une chanson de geste d'Adenet le Roi, *Li Roumans de Berte aus grans piés*.

pouvoir à la mort de son père (408), puis l'exerce avec son frère Théodose II, recevant en 414 le titre d'*augusta* ; peu à peu éclipsée, ensuite, par Eudoxie II, l'épouse de son frère, elle revient seule au pouvoir à la mort de ce dernier, en 450, avant d'épouser Marcien, qui devient ainsi empereur, et avec lequel elle règne jusqu'à sa mort en 453. Ariadne reçoit de même l'Empire à la mort de son père Léon, en 474, et permet à ses deux époux successifs, Zénon et Anastase, de devenir empereurs. Théodora, danseuse devenue l'épouse de Justinien en 525 et impératrice deux ans plus tard, gouverne avec lui de 532 à sa mort (548), marquant de son empreinte la politique religieuse et sociale du règne. Irène, veuve de Léon IV en 780, alors que son fils le futur Constantin VI est âgé de neuf ans, est l'homologue orientale de Charlemagne – avec qui elle entretient du reste des relations nourries ; c'est elle qui réunit le deuxième concile de Nicée, qui rétablit le culte des images. Loin de s'effacer quand son fils est adulte, elle l'écarte en 797 (elle lui fait crever les yeux) et se fait proclamer *basileus* (« empereur »), avant d'être renversée en 802²¹.

Terminons ce tour d'horizon par les conséquences que cette participation de nombreuses femmes à la vie publique paraît avoir eu sur les décisions politiques concrètes, même si la chose est difficile à mesurer. On sait que Théodora légiféra sur le mariage et le divorce pour protéger les femmes adultères ou répudiées, et ouvrit un asile pour recueillir les filles mères et les prostituées. De même, sans doute, une bonne partie de la résistance à l'adoption des traditions patriarcales du monde romain, voire de l'amélioration du statut des femmes, peuvent sans grand risque être imputés à la volonté – et au pouvoir – de certaines reines. Au temps de Charlemagne, indique par exemple François-Louis Ganshof, les droits saxon et frison connaissent encore le mariage par achat, le thuringien conserve l'incapacité des femmes à recueillir les immeubles par succession. « Dans tous les autres droits nationaux, l'incapacité générale de la femme, dans la mesure où elle avait existé, a disparu ; la femme contracte elle-même mariage, et elle est habile à recueillir des immeubles²². »

Concernant le royaume des Francs, on peut faire quelques hypothèses. Les deux seules attributions d'une portion du royaume à une femme durant cette période sont intervenues sous le pouvoir de reines ; la chose peut difficilement être fortuite. L'extension de l'héritage de la terre aux filles « si les fils viennent à manquer » est généralement datée du règne de Chilpéric ; ne serait-elle pas plutôt redevable à l'une de ses épouses ? L'aggravation des peines pour rapt/viols commis en bande inscrite au premier Capitulaire ajouté au *Pactus* (200 sous d'or pour chacun des violeurs, au lieu de 62 et demi) pourrait être, disent les historiens, « sans doute encore de Clovis²³ » ; ne serait-elle pas plutôt de Clothilde ? De même encore, l'interdiction de racheter ce crime, autrement dit l'application de la peine de mort à tous les coupables (les hommes de tout statut et les femmes qui y auraient consenti), est datée de 595, donc imputable à Childebert II ; est-ce bien lui qui a eu cette idée, ou sa puissante mère, Brunehilde ? De même encore, l'amende pour coups portés aux femmes enceintes placées sous la protection du roi est élevé à la somme faramineuse de 1200 sous d'or sous Dagobert ; peut-on vraiment douter que Nanthilde y soit pour quelque-chose ? Par ailleurs, il paraît hautement significatif que l'une des rares transmissions pacifiques entre deux rois rivaux, celle qui s'opère entre Gontran et Childebert II, soit orchestrée par la mère de ce dernier, Brunehilde, d'abord par l'adoption du neveu par l'oncle, puis, aux termes du

²¹. Sur les impératrices byzantines, voir James, « Goddess, Whore, Wife or Slave... », 1997.

²². Ganshof, « Le statut de la femme... », p. 43.

²³. *Ibid.*, p. 45.

pacte d'Andelot, par sa désignation comme son seul héritier. Quant aux modalités que trouvent Balthilde et Himnechilde pour mettre sur le trône d'Austrasie leur deux enfants, non seulement elles autorisent une nouvelle transition pacifique, mais elles fournissent un autre modèle possible de transmission du territoire, par le mariage d'une héritière avec un héritier.

*

* *

Le monde issu de l'effondrement de l'Empire romain se caractérise ainsi à la fois par une incapacité à transmettre pacifiquement le pouvoir suprême et par une mixité profonde de la sphère politique. Curieusement, le premier phénomène renforce le second. Dans les royaumes barbares, la violence généralisée qui règne au sein des familles dirigeantes et provoque d'incessantes révolutions de palais accrédite l'idée qu'il faut des garçons pour mener la danse, mais en même temps elle place d'emblée les femmes au centre de celle-ci. D'une part, si en tant que filles elles sont le plus souvent exclues du pouvoir suprême (sur leur territoire d'origine), en tant qu'épouses, elles y sont au contraire appelées (sur leur territoire d'accueil) ; et leur pouvoir est alors d'autant plus grand que, si elles réchappent des tentatives d'élimination qui les visent avec leur époux et leur progéniture, elles n'ont, au contraire des veuves ordinaires, aucun maître légal sous le *mund* de qui retomber. D'autre part, le « besoin de garçons » conduit les rois à donner la priorité à la fécondité de leurs épouses plutôt qu'à leur origine sociale, ce qui favorise l'émergence de femmes dotées, faute d'autre chose, d'une très forte ambition. Enfin, la pluralité des reines autour des rois engendre entre elles aussi des stratégies d'élimination, et débouche fatalement sur la « sélection » des plus fortes, des plus aptes à demeurer en lice. Précocement associées au maniement des affaires, ce sont elles qui, après la mort de leur époux, apparaissent aux groupes dirigeants de chaque royaume ou sous-royaume comme les meilleurs garants de leur propre maintien au pouvoir.

Cette mixité du pouvoir, dans son incarnation physique comme dans ses réalisations sociales et politiques, est vraisemblablement l'un des facteurs qui ont le plus contribué à l'amélioration rapide des conditions de vie et des droits des femmes sous les premiers Mérovingiens. L'un des autres grands facteurs paraît être la neutralité de l'Église vis à vis de cette évolution, voire la contribution qu'elle y a apportée. Durant longtemps, en effet, elle n'a vu aucun inconvénient à cette mixité de la sphère publique, ni à l'étrange ballet dont les familles royales donnaient le spectacle, et c'est par anachronisme, ou faute de saisir quels étaient ses objectifs réels, que les commentateurs se sont si souvent offusqués (et s'offusquent encore) de son peu d'entrain à mettre de l'ordre dans les mœurs des premiers monarques de l'histoire de France. L'Église semble au contraire avoir tiré le maximum de leurs différents désordres, et trouvé dès l'origine ses meilleurs alliés parmi toutes ces femmes qui gravitaient autour des rois, sur la corde raide du pouvoir. En revanche, la modification sensible de son rapport aux gouvernants, avec l'arrivée au pouvoir des Carolingiens, paraît à l'origine du coup d'arrêt porté à cette amélioration des conditions d'existence et d'expression des femmes, qu'elle avait jusque là pour une bonne part favorisée.